

Décision du Président
Demande de subventions pour la réalisation
d'une déchetterie/ressourcerie à Fontenay-sous-Bois

2025 – D – n° 60

Le Président de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 et L.5219-5,
- VU** l'article L.541-10-20 et les articles R. 541-105, R 543-172 à R. 543-206 du Code de l'Environnement,
- VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- VU** la délibération n° 16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts du territoire Paris Est Marne et Bois.
- VU** la délibération N°20-63 du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Territoire au Président et notamment le 20^{ème} alinéa de son article 1,

CONSIDERANT le projet de travaux de réalisation d'une déchetterie/ressourcerie à Fontenay-sous-Bois,

CONSIDERANT l'intérêt de la Direction de l'Environnement et de la Transition Ecologique à solliciter des subventions auprès des différents financeurs potentiels concernant le dit projet,

DECIDE

ARTICLE 1 :

AUTORISE le Territoire à solliciter des subventions d'investissements auprès de l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile de France, l'Ademe et de tout autre financeur potentiel.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer les documents afférents aux demandes de subventions.

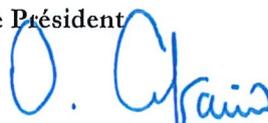
ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Champigny-sur-Marne, le **09 AVR. 2025**



Le Président



Olivier CAPITANIO

La présente décision publiée le **09 AVR. 2025**
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le